

**Vous accueillez des patients
qui ne parlent pas français
en présentiel ou en téléconsultation ?**

**Un Nouveau service Gratuit
d'INTERPRETARIAT
vous est proposé**

- Inscription obligatoire -

**Service proposé aux médecins (toutes spécialités), Infirmiers,
Pharmaciens, Sages-Femmes, Chirurgiens-dentistes, libéraux
et salariés des centres de santé de la région Bourgogne
Franche-Comté.**

1 — 

**UN INTERPRÈTE
À VOS CÔTÉS,
EN QUELQUES
MINUTES, 24H/24 ET
7J/7 (185 LANGUES
COUVERTES) !**

Que vous soyez libéral ou salarié, l'URPS Médecin Libéral en Bourgogne Franche-Comté vous propose un service d'interprétariat pour améliorer les échanges et la prise en charge de vos patients non francophones.

2 — 

**POUR QUELLES
CONSULTATIONS ?**

TOUTES !

1ère consultation simple, ou cas complexes, notamment les pathologies chroniques, psychiatriques, des consultations de prévention ou d'urgence.

Ce service est valable que votre patient soit en présentiel, ou à distance.

3 — 

**UN SERVICE GRATUIT
ET SIMPLE POUR LES
PROFESSIONNELS DE
SANTÉ, financé par l'ARS,**

géré par l'URPS Médecin Libéral en Bourgogne Franche-Comté.

Ce service est assuré par une société spécialisée, ISM Paris, qui a signé la « Charte de l'Interprétariat Médical et social professionnel en France ».

4 — 

MISE EN RELATION RAPIDE

En moins de 2 minutes, vous serez mis en relation avec un interprète

**Les traducteurs
respectent la fidélité
de la traduction, la
confidentialité et le secret
professionnel.**

Les interprètes sont disponibles
en direct par téléphone dans

185 LANGUES,
24H/24

ET 7J/7,

EN MOINS DE 2 MINUTES
GRATUITEMENT



? COMMENT EN BÉNÉFICIER ET
S'INSCRIRE GRATUITEMENT
AU DISPOSITIF POUR
ANTICIPER VOS
CONSULTATIONS EN LANGUE
ÉTRANGÈRE ?

Il suffit d'adresser un mail, en
indiquant en objet « **Service
Interprétariat** », à :
union@urps-ml-bfc.org avec
votre **NOM – PRÉNOM – PROFESSION**
- **VILLE D'EXERCICE**



! L'URPS Médecin Libéral en Bourgogne
Franche-Comté vous adressera en
retour un code Utilisateur unique pour
pouvoir utiliser le service. Il vous est
propre et est utilisable sans limite de
temps. Vous n'avez donc pas à rappeler
l'URPS à chaque consultation et pouvez
réutiliser ce code à l'infini.

! Il faudra ensuite vérifier que votre
assurance RCP couvre les consultations
via une traduction verbale.

? COMMENT SE DÉROULE
ENSUITE UNE
CONSULTATION EN LANGUE
ÉTRANGÈRE ?

Vous n'avez pas besoin d'anticiper cette
consultation. Vous pouvez solliciter le
service au besoin, même dans l'urgence.

Une fois votre inscription initiale
réalisée et le code transmis par l'URPS,
vous pouvez :

☎ Contacter directement le service ISM
PARIS au **01 53 26 52 62**
à chaque besoin

👤 Donner votre **Code utilisateur**
(fourni par l'URPS ML après Inscription
Gratuite par mail)

✓ **Vous identifier** : NOM – PRÉNOM
– PROFESSION
– VILLE D'EXERCICE

✓ **En moins de 2 minutes**, vous serez
mis en relation avec un Interprète.

Le secrétariat de l'URPS est disponible pour toute question au sujet de cette
expérimentation aux coordonnées suivantes :

Les jardins de Valmy – 36 Avenue Françoise Giroud – 21000 DIJON
Tél : 03.80.588.488 – Email : union@urps-ml-bfc.org
Site internet : www.urps-ml-bfc.org